

DEVENEZ ASSISTANTS FAMILIAUX

UN MÉTIER DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Ricrutamentu è furmazione
da a Cullettività di Corsica

UN VRAI MÉTIER

UN VERU MISTIERU

L'assistant familial accueille à son domicile et dans sa famille des jeunes en difficulté de 0 à 21 ans moyennant rémunération. Il est un membre de l'équipe professionnelle.

L'accueil d'enfant implique l'obtention d'un agrément délivré par le service de la Protection Maternelle et Infantile.

www.isula.corsica



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Sempre à fianc' à voi

CHÌ FACE L'ASSISTENTE FAMIGLIALE ?

L'assistant familial est un travailleur social, qui exerce à son domicile, jour et nuit, et partage son quotidien familial avec des mineurs ou des jeunes majeurs confiés.

En tant qu'assistant familial, votre métier s'articule essentiellement autour :

- Du travail en équipe avec des professionnels de la collectivité et des partenaires de prise en charge extérieure.
- De l'intégration de l'enfant à votre domicile dans votre vie de famille.
- De l'accueil de l'enfant et la prise en compte de ses besoins fondamentaux.
- De l'accompagnement de l'enfant qui nécessite de l'engagement, de la disponibilité et de la mobilité au quotidien.
- Du rôle à jouer dans la considération que l'enfant a de ses parents.
- De la capacité d'adaptation dans le domaine des relations humaines (gestion des conflits, bienveillance, remise en question, respect de l'Autre, acceptation des différences).
- De la participation à des actions de formation professionnelle et d'échange sur les pratiques.

ACCOGLIE È PRUTEGE I ZITELLI CUN PRIMURA

Accoglie è prutega zitelli cun primura

« Nous sommes là pour accompagner et aider des enfants qui partagent notre quotidien durant une période de leur vie... »

« En tant que professionnelle, je ne peux pas choisir l'enfant que je vais accueillir, je dois avoir la capacité de m'adapter à chaque enfant... »

Faire partager le quotidien d'une vie familiale à des enfants.

Accueillir un enfant chez soi et l'accompagner durant une période de sa vie.

« C'est un métier qui demande beaucoup de ressources personnelles et qui prend beaucoup de temps, mais qui apporte aussi énormément, et qui est très enrichissant car chaque enfant est différent... »

Piu ch'è un mistieru, una vucazione

« On ne devient pas assistant familial par hasard, c'est mon propre vécu qui m'y a amené, ça ne peut pas être qu'un métier alimentaire. »

QUALE SÒ ISSI ZITELLI ?

Ils sont âgés de 0 à 21 ans

Ils sont accueillis sur décision du juge des enfants ou sur demande de la famille pour une période déterminée qui peut être renouvelable.

Ils arrivent avec leur histoire, leur culture

Ils ont surtout, comme tous les enfants, le désir de faire leur chemin.

Ils sont capables de surmonter leurs difficultés lorsqu'ils sont accompagnés.

CUMU DIVENTÀ ASSISTENTE FAMIGLIALE ?

DE L'AGRÉMENT AU RECRUTEMENT

A FASA D'AGRADIMENTU : Prutezzione materna è di a zitellina

1 Réunion d'information

Vous sera remis un guide pour les aménagements obligatoires à effectuer pour sécuriser votre logement.

2 Dossier à remplir et à transmettre à la PMI

3 Instruction du dossier (ne peut excéder 4 mois)

Une puéricultrice, une assistante sociale et une psychologue sont chargées d'évaluer votre demande.

4 Décision par le Président de l'exécutif de Corse sur l'octroi ou non de l'agrément pour une période de 5 ans

Durant cette période la PMI a la responsabilité de vérifier que les conditions de l'agrément sont maintenues.

A FASA D'INGAGHJAMENTU : Aiatu suciale à a zitellina

1 Entretien(s) de pré-embauche

2 Signature du contrat de travail : recrutement

3 Stage préalable obligatoire à effectuer avant l'accueil du premier enfant (60 heures)

4 Accueil d'enfant(s)

Formation obligatoire de 240 heures dans les trois ans, délivrant un diplôme d'État d'assistant familial.

CUMU HÈ PAGATU ?

Salaire d'un assistant familial de la Collectivité de Corse au 1er janvier 2024 :

Le salaire brut mensuel pour 1 enfant est de 1 766,96 € ; pour 2 enfants est de 2 582,46 € et pour 3 enfants est de 3 747,46 €.

Cas concret pour rémunération :

Paul, assistant familial, accueille à son domicile Petru 10 ans, et Marie 17ans. Il perçoit un salaire d'un montant de 2 582,46 euros.

Au salaire, s'ajoute une indemnité d'entretien (IE) (24,9 euros net) versée par jour de présence de l'enfant au domicile.

Pour exemple :

Petru bénéficie d'hébergements chez ses parents tous les week-ends. Le montant de l'indemnité ne sera donc calculé que sur les 22 jours de présence chez l'assistant familial, soit 547,80 euros. Marie ne peut bénéficier de retour en famille, elle est chez l'assistant familial tout le mois. Ce dernier percevra donc 747,00 euros.

Par ailleurs, Petru ne présente pas de problématique particulière ouvrant droit au versement d'une sujétion exceptionnelle (SE).

Marie, elle, demande une prise en charge plus spécifique sur le quotidien. Après évaluation de l'équipe, le taux de la sujétion est de niveau 2. Paul percevra donc, en supplément, 349,50 euros pour Marie.

Paul percevra donc :

$2\,582,46$ (Salaire) + $1\,294,8$ net (IE) + $349,50$ (SE) = $4\,226,76$ euros

A cela, viennent s'ajouter le versement net mensuel, qui varie en fonction de l'âge, de l'allocation loisirs (8,50 à 15 euros), de l'argent de poche (25 à 105 euros) et de la vêtue (55 à 68 euros), ainsi que des versements occasionnels pour les cadeaux d'anniversaire et Noël (70 euros), une allocation de rentrée scolaire (50 à 450 euros), réussite scolaire (42 à 110 euros).



Les frais kilométriques sont également pris en charge concernant les déplacements inhérents aux enfants.

VULETE DI PIÙ INFURMAZIONE ?

Prenez contact avec un de nos instructeurs dans le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) le plus proche de votre domicile :

Centres de PMI en Corse

Instructeurs Pumonti

- 7 cours Grandval, Pavillon A, 20 000 **Aiacciu**
Tél. 04.95.29.13.98 ou 04.95.29.16.60
ou 04.95.29.21.33
- 23 rue du Général de Gaulle, 20110 **Prupia**
Tél. 04.95.29.82.88

MSP de L'Isula

Route de Monticello,
20220 **L'Isula**
Tél. 04.95.63.00.54

Instructeurs Cismonte

21 rue du Juge Falcone,
Les Terrasses du Fangu, Entrée B - 4^{ème} étage
20200 **Bastia**
Tél. 04.95.55.06.69 ou 04.95.56.16.38
ou 04.95.55.05.83

MSP d'A Ghisunaccia

Avenue du 9 septembre,
20240 **A Ghisunaccia**
Tél. 04.95.56.54.80

Direction de la Protection de l'Enfance

Aiacciu

Rue Aspirant Michelin, 20090 Aiacciu
Tél. Secrétariat de direction : 04.95.29.80.26
Tél. Instructrices : 04.95.29.15.52
ou 04.95.29.12.57

Bastia

Les terrasses du Fangu, rue du juge Falcone,
20200 Bastia
Tél. Secrétariat de direction : 04.95.55.06.13
Tél. Référente Assfam : 04.95.55.06.79
Tél. Instructeur Assfam : 04.95.54.84.19